

## **Informations sur la garantie légale à charge du Revendeur en vertu de la loi italienne**

### **1 Contrat de vente du Produit, loi applicable au présent contrat, non-implication de MT DISTRIBUTION au contrat de vente du Produit, rôle de MT DISTRIBUTION**

La vente des Produits est régie par le contrat entre le Revendeur et la personne qui achète le Produit et est donc soumise à la loi applicable au présent contrat, déterminée sur la base des dispositions du contrat lui-même et/ou des dispositions de loi applicables, également en considération de la qualité (de consommateur ou de professionnel) de l'acheteur et sans préjudice, en cas de loi choisie par les parties, de la protection assurée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence auxquelles les parties ne peuvent déroger par convention. Dans tous les cas, MT DISTRIBUTION est et reste totalement indépendante du contrat de vente du Produit.

Le site internet [www.ducatiurbanemobility.fr](http://www.ducatiurbanemobility.fr) (« Site ») autorise les utilisateurs qui ont acheté un Produit (« Acheteurs »), à travers la section « Assistance » et en ouvrant par conséquent un Ticket d'Assistance à travers les formulaire « Demande d'assistance » à exercer vis-à-vis des Revendeurs des Produits : (i) si la loi applicable au contrat de vente du Produit est la loi italienne, la garantie légale, conformément à l'art. 128 et suc. du Code de la Consommation (« Garantie légale de conformité » ou « Garantie légale »), dans le cas où ils auraient effectué l'achat en tant que consommateur ou, dans le cas où ils n'auraient pas effectué l'achat dans cette qualité, d'exercer la garantie des défauts de l'objet vendu, la garantie pour défaut de qualité promise et garanties essentielles et les autres garanties fournies par le code civil italien avec les conditions, déchéances et limitations correspondantes (« Garantie pour les défauts »), chacun sur la base des lois qui le régissent (la Garantie légale et les Garanties des défauts, cumulativement, « Garanties italiennes ») ; (ii) si la loi applicable au contrat de vente du Produit est la loi d'un État autre que l'Italie et membre de l'Union européenne, la garantie légale visée dans la directive 99/44/CE (et ses éventuelles modifications) telle que mise en œuvre dans cet État membre, dans le cas où ils ont acheté le Produit en tant que consommateurs ou s'ils n'ont pas effectué l'achat dans cette qualité, les garanties découlant du contrat de vente du Produit et/ou prévues par le droit national de l'état membre applicable à ce contrat (« Garanties communautaires ») ; (iii) si la loi applicable au contrat de vente du Produit est la loi d'un État autre que l'Italie et n'appartenant pas à l'Union européenne, à la fois dans le cas où ils ont acheté le Produit en tant que consommateurs, et dans le cas où ils n'ont pas effectué l'achat à ce titre, les garanties découlant du contrat de vente du Produit et/ou du droit de l'État non membre de l'UE applicable au présent contrat (« Garanties extra-UE ») (les Garanties italiennes, les Garanties communautaires et les Garanties non communautaires, cumulativement les « Garanties »), sans préjudice, en cas de loi choisie par les parties, de la protection accordée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituel, auxquelles ne peuvent déroger les parties par convention.

**Les mots avec des initiales en majuscules, sauf indication contraire dans ce document, ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans les Conditions d'Utilisation du Site, consultables en accédant à la section appropriée du Site, à laquelle il est fait référence en totalité**

Le service de demande d'assistance et d'ouverture d'un Ticket d'Assistance est donc fourni par MT DISTRIBUTION à l'Acheteur d'un Produit au nom du vendeur qui lui a vendu le Produit, étant entendu que la responsabilité envers l'Acheteur pour les Garanties incombe uniquement et exclusivement au Revendeur et que par conséquent, le Site n'est qu'un outil pour l'exercice de ces Garanties que MT DISTRIBUTION, pour compte des Revendeurs, met à la disposition des Acheteurs pour l'exercice de ces dernières, sans préjudice de tous autres outils et/ou autres modes d'exercice des Garanties mis à la disposition de l'Acheteur par le Revendeur et/ou prévus par la loi applicable au contrat de vente du Produit et que l'Acheteur est donc libre d'utiliser et étant entendu que toute demande d'assistance et/ou Ticket d'assistance est adressé par l'Acheteur au Revendeur et est reçu par MT DISTRIBUTION pour le compte du Revendeur qui est le seul sujet responsable des Garanties envers l'Acheteur.

MT DISTRIBUTION, en mettant à disposition le service de demande d'assistance et/ou en ouvrant un Ticket d'Assistance, n'offre donc à l'Acheteur aucune garantie conventionnelle qui s'ajoute aux Garanties, dont le seul responsable est et reste le Revendeur ayant vendu le Produit à l'Acheteur.

Ceci étant dit, simplement pour rappeler aimablement la réglementation en vigueur en Italie en matière de Garantie légale et donc en référence exclusive aux contrats de vente des Produits soumis à la loi italienne, étant donné qu'il appartient au Revendeur de fournir à l'Acheteur et, de manière générale, à ses clients agissant en tant que consommateurs, les informations relatives à la Garantie légale, telles que requises par les règles applicables du Code de la Consommation, en fonction du type de contrat (ex : en ligne, dans un magasin physique, etc.), MT DISTRIBUTION fournit, au nom des Revendeurs ayant conclu un contrat de vente du Produit soumis à la loi italienne avec les Acheteurs, les informations générales suivantes concernant la Garantie légale, étant entendu que la fourniture de ces informations ne crée aucune obligation directe de garantie sur les Produits entre MT DISTRIBUTION et les Acheteurs et/ou les utilisateurs et/ou les clients finaux des Revendeurs et sans préjudice, dans le cas de l'application d'une loi autre que la loi italienne au contrat de vente de produits, de l'application des termes et conditions de garantie prévus par cette loi et éventuellement différents de ceux indiqués dans ce document ou, dans le cas de la loi italienne choisie par les parties, de la protection assurée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituel auxquelles les parties ne peuvent déroger par convention.

**Les informations suivantes se réfèrent donc au cas où le contrat de vente du Produit est soumis à la loi italienne, sans préjudice, dans le cas de la loi italienne choisie par les parties, de la protection assurée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituel, auxquelles les parties ne peuvent déroger par convention.**

## **2 À qui s'applique la Garantie légale**

Tous les Produits vendus sur le site sont couverts par la garantie légale de conformité prévue aux articles 128-135 du Code de la Consommation.

La Garantie légale est réservée aux consommateurs. Elle s'applique donc uniquement aux utilisateurs qui ont acheté les Produits à des fins sans rapport avec une éventuelle activité entrepreneuriale, commerciale, artisanale ou professionnelle.

Aux personnes qui ont acheté les Produits et qui n'ont pas la qualité de consommateurs seront appliquées les garanties pour les défauts de l'objet vendu, la garantie pour défaut de qualité promise et les garanties de base et les autres prévues par le code civil avec les termes, déchéances et limitations respectives.

## **3 Quand la Garantie légale s'applique-t-elle et qui est le sujet tenu de la fournir**

**Le vendeur** (et, par conséquent, en ce qui concerne les achats des Produits, le Revendeur qui a vendu le Produit à l'utilisateur) **est responsable envers le consommateur de tout défaut de conformité existant au moment de la délivrance du produit et apparaissant dans les deux ans suivant cette délivrance.** Le défaut de conformité doit être signalé au vendeur, sous peine d'annulation de la garantie, dans les deux mois à compter de la date à laquelle il a été découvert.

Sauf preuve contraire, les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à partir de la livraison de l'objet sont présumés exister déjà au moment de la livraison, à moins que cette présomption ne soit pas compatible avec la nature de l'objet ou la nature du défaut de conformité. À partir du septième mois suivant la livraison du produit, le consommateur devra par contre prouver que le défaut existait au moment de la livraison du produit.

Afin de bénéficier de la Garantie légale, l'Acheteur doit donc au préalable fournir la preuve de la date d'achat et de livraison de la marchandise. Il convient donc à l'Acheteur, aux fins de cette preuve, de conserver tout document pouvant certifier la date de l'achat et la date de livraison (par exemple : le reçu, la facture, l'email de confirmation de commande).

Il faut signaler que les conditions indiquées dans ce paragraphe, ainsi que toutes les conditions mentionnées sur cette page « Informations sur la garantie légale selon le droit italien » s'appliquent dans le cas où le contrat de vente du Produit est soumis à la loi italienne, sans préjudice, dans le cas d'une loi italienne choisie par les parties, de la protection assurée au consommateur par les dispositions de la loi du pays de résidence habituel du consommateur auxquelles les parties ne peuvent déroger par convention ou, dans le cas d'application au contrat de vente du Produit, d'une loi autre que celle italienne, l'application des conditions de garantie prévues par cette loi et éventuellement différentes de celles indiquées dans ce document.

## **4 Qu'est-ce que le défaut de conformité**

Il y a un défaut de conformité, lorsque l'objet acheté :

- ne convient pas à l'utilisation à laquelle servent habituellement les objets du même type ;
- n'est pas conforme à la description donnée par le vendeur et ne possède pas les qualités de marchandise que le vendeur a présenté au consommateur comme échantillon ou modèle ;
- n'a pas la qualité et la performance habituelles d'un objet du même type, auxquelles le consommateur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu des déclarations faites dans la publicité ou sur l'étiquetage ;
- ne convient pas à un usage particulier souhaité par le consommateur, que celui-ci a communiqué au vendeur au moment de la conclusion du contrat et que le vendeur a accepté.

Toutes les pannes ou dysfonctionnements causés par des événements accidentels et/ou imputables à la responsabilité de l'Acheteur ou par une utilisation du Produit non conforme à son utilisation prévue et/ou tel que prévu dans la documentation technique jointe au Produit sont donc exclus du champ d'application de la Garantie légale des Produits, ou bien dus à un défaut d'ajustement des pièces mécaniques, à l'usure naturelle des matériaux usés ou causés par des erreurs d'assemblage, à un manque d'entretien et/ou à une utilisation non conforme aux instructions, étant entendu que le défaut de conformité résultant d'une installation imparfaite de l'objet est assimilé au défaut de conformité de l'objet, lorsque l'installation est incluse dans le contrat de vente et a été réalisée par le vendeur ou sous sa responsabilité. Cette équation s'applique également dans le cas où le Produit, conçu pour être installé par le consommateur, a été mal installé par le consommateur, en raison d'un manque d'instructions d'installation.

Par exemple, les éléments suivants doivent être considérés comme exclus de la Garantie légale relative aux Produits :

- les dommages causés par des chocs, des chutes ou des collisions accidentelles, des crevaisons ;
- les dommages causés par l'utilisation, l'exposition ou le stockage dans un environnement inapproprié (par exemple : présence de pluie et/ou de boue, exposition à l'humidité ou à des sources de chaleur excessive, contact avec du sable ou d'autres substances) ;
- les dommages causés par le défaut de réglage pour la « mise sur route » et/ou l'entretien des pièces mécaniques (frein à disque mécanique, guidon, pneus, etc.) ;
- installation incorrecte et/ou assemblage incorrect de pièces et/ou de composants, sauf dans le cas où l'installation et/ou le montage a été effectué par le vendeur ou sous sa responsabilité et/ou ont été effectués par le consommateur mais l'erreur dans l'installation et/ou l'assemblage est attribuable à un manque d'instructions d'installation ;
- l'usure naturelle des matériaux consommables : frein à disque mécanique (par ex. plaquettes, étriers, disque, câbles), pneus, plateformes, joints, roulements, lumière led et ampoules, support, boutons, garde-boue, pièces en caoutchouc (plateformes), câblage des connecteurs des câbles, masques et autocollants, etc. ;
- l'entretien inapproprié et/ou l'utilisation incorrecte de la batterie du Produit ;
- l'altération et/ou le forçage de parties du Produit ;
- l'entretien ou la modification incorrect ou inadéquat du Produit ;
- la mauvaise utilisation du Produit (par exemple : surcharge, utilisation dans des compétitions et/ou pour des activités commerciales de location) ;
- les entretiens, les réparations et/ou les interventions techniques sur le Produit effectués par des tiers non autorisés ;
- les dommages aux Produits résultant du transport, s'il est effectué par l'Acheteur ;
- les dommages et/ou les défauts résultant de l'utilisation de pièces de rechange non originales.

## **5 Solutions disponibles pour l'Acheteur**

En cas de défaut de conformité dûment dénoncé dans les termes, l'Acheteur a droit :

- dans un premier temps, à la réparation ou au remplacement gratuit du produit, selon ce qu'il préfère, à moins que la solution soit impossible ou excessivement chère par rapport à l'autre ;
- dans un deuxième temps (dans les cas où la réparation ou le remplacement sont impossibles ou trop coûteux, ou la réparation ou le remplacement ne sont pas effectués dans un délai raisonnable, ou la réparation ou le remplacement précédemment effectués ont causé d'importants désagréments au consommateur), à la réduction du prix ou à la résiliation du contrat, selon ce qu'il préfère.

La solution demandée est excessivement onéreuse et impose au vendeur des coûts déraisonnables par rapport aux solutions alternatives qui peuvent être mises en œuvre, compte tenu : (i) de la valeur qu'aurait le bien s'il n'y avait pas de défaut de conformité ; (ii) de l'étendue du défaut de conformité ; (iii) de la possibilité que le recours alternatif puisse être mis en œuvre sans inconvénient majeur pour le consommateur.

## **6 Que faire en cas de défaut de conformité**

Dans l'hypothèse où un Produit acheté, pendant la période de validité de la Garantie légale, manifeste ce qui pourrait être un défaut de conformité, l'Acheteur doit contacter le vendeur ; ce dernier répondra dans les plus brefs délais à la communication du défaut de conformité allégué, en indiquant la procédure spécifique à suivre, en tenant également compte de la catégorie à laquelle appartient le Produit et/ou du défaut signalé.

L'Acheteur, en plus des autres moyens qui lui sont communiqués par le vendeur, peut exercer la Garantie légale à travers le Site, en ouvrant un Ticket d'Assistance, comme indiqué dans les Conditions d'Utilisation du Site aux paragraphes 5.9.4.2 et 5.9.4.3, adressant ainsi sa demande d'assistance au Revendeur qui lui a vendu le Produit.

Dans tous les cas, le vendeur procédera aux vérifications nécessaires afin de s'assurer de l'existence ou non du défaut de conformité allégué. Si le vendeur, également en utilisant les CAT associés, constate le défaut de conformité, les éventuels frais de réparation/remplacement et ceux de transport jusqu'au centre de service seront à la charge du vendeur. Si le vendeur ne constate

pas le défaut de conformité, il ne sera pas possible d'appliquer la Garantie légale et, par conséquent, les frais de transport et les éventuels frais de réparation ou de remplacement seront à la charge de l'Acheteur. Le vendeur informera l'Acheteur de la circonstance et des éventuels frais à engager pour la réparation ou le remplacement du Produit, afin que l'Acheteur puisse décider de faire effectuer ou non la réparation ou le remplacement à ses propres frais. L'Acheteur devra autoriser la réparation ou le remplacement à ses frais par écrit. Suite à cette acceptation, une relation directe sera établie entre le CAT et l'Acheteur auquel MT DISTRIBUTION sera totalement étrangère et à l'égard de laquelle aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.

Dans tous les cas, la réparation ou le remplacement des Produits défectueux, le cas échéant, sera effectué dans les meilleurs délais et dans tous les cas, sauf cas exceptionnel ou force majeure, dans 40 jours calendaires à compter de la déclaration du défaut, à l'exception d'événements et/ou jours fériés (par exemple le mois d'août), y compris éventuels *confinement*, également local, en raison de l'urgence sanitaire actuelle et/ou d'autres mesures restrictives qui lui sont imputables. Dans l'hypothèse où le remplacement ou la réparation initialement choisi n'aurait pas été effectué dans ce délai, l'Acheteur pourra demander l'un des recours alternatifs prévus par la Garantie légale de Conformité (remplacement, si la réparation a été demandée ; réparation si le remplacement a été demandé ; réduction du prix ou résiliation du contrat).

## **7 Informations sur les Garanties communautaires et les Garanties non communautaires**

Sans préjudice des dispositions du point 1 de la page « *Informations sur la garantie légale selon la loi italienne* » et sans préjudice du fait que le contrat de vente des Produits est régi par la loi déterminée sur la base du contrat lui-même et des dispositions sur la loi applicable et que, par conséquent, sur la base de ces dispositions, les termes et les conditions des Garanties communautaires et des éventuelles Garanties extra-communautaires qui assistent les Produits, et par conséquent étant entendu que l'Acheteur doit se référer au contrat de vente du Produit et à la loi applicable à ce dernier, MT DISTRIBUTION, au nom des Revendeurs qui ont conclu avec les Acheteurs un contrat de vente du Produit non soumis à la loi italienne, indique, à titre aimable, sans créer d'obligation de garantie directe sur les Produits, entre MT DISTRIBUTION et les Acheteurs et/ou les utilisateurs et/ou les clients finaux des Revendeurs et sans préjudice de la responsabilité des Revendeurs envers les Acheteurs pour les Garanties communautaires et pour les Garanties non communautaires, que les termes et conditions indiqués sur cette page « *Informations sur la Garantie légale selon la loi italienne* » s'appliquent également si le contrat de vente du Produit n'est pas soumis à la loi italienne, **étant entendu qu'ils doivent être compris comme étant dérogés à toutes dispositions différentes du droit national applicable ou du contrat de vente du Produit, le cas échéant, et qu'en tout état de cause, à l'exception de la protection assurée au consommateur par les dispositions de loi du pays de résidence habituel du consommateur, auxquelles les parties ne peuvent déroger par convention.**